

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai à 18H30, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 22 MAI 2018**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15**

**MEMBRES PRESENTS : 10**

**POUVOIRS : 05**

**SONT PRESENTS :** M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, Mme Carole GOSSWILLER, M. Michel LEJETTE, M. Alain THOMINE M. Jean-Paul MAZE, Mme Caroline PEYRACHE, M. Marc MOUCHEL, M. Philippe PICOT, Mme Catherine NOËL.

**POUVOIRS :**

Mme Isabelle LEMARCHAND est représentée par Mme Carole GOSSWILLER

M. Olivier DE BOURSETTY est représenté par M. Jean-Paul MAZE

Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par M. Michel LEJETTÉ

M. Michel HOCHET est représenté par M. Pierre PHILIPPART

M. André POTTIER est représenté par M. Marc MOUCHEL

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

**- BIBLIOTHÈQUE : CHOIX MOBILIER**

---

**2018-51 BIBLIOTHÈQUE : CHOIX MOBILIER**

Mme Caroline PEYRACHE informe le Conseil qu'il convient de choisir le mobilier pour aménager la bibliothèque. Deux entreprises ont été contactées afin de répondre à notre demande de devis, DPC et SCHLAPP MOBEL. Ces devis proposent des travées avec 5 étagères, grilles d'exposition, chaises et tables de travail, 3 poufs figes, chauffeuses et son placet, des bacs sur roulettes, des caissons roulants, des tablettes de couverture et des habillages en tôle micro perforée, et une couleur laquée. Les montants de ces devis, livraison et installation incluses, présentent une différence importante entre les 2 entreprises :

- DPC d'un montant de 16 688.18 € HT
- SCHLAPP MOBEL d'un montant de 23 600 € HT

Mme PEYRACHE propose à l'assemblée de retenir le devis de l'entreprise DPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des explications de Mme PEYRACHE
- **VALIDE** le devis de DPC d'un montant de 16 688.18 € HT soit 20 025.82 € TTC
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.
- **DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20**